

DEF Département de l'enseignement  
et de la formation professionnelle  
DGEO Direction générale de l'enseignement  
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

# Réunion de parents 8P

---

Mercredi 10 septembre 2025

TEAM

# Importance de notre partenariat



Ensemble :

- ❖ Communiquer
- ❖ Renseigner
- ❖ Vérifier
- ❖ Chercher
- ❖ Réfléchir
- ❖ ...

# **LEO, loi sur l'enseignement obligatoire**

## **II Art. 5 Buts de l'école**

1 L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

**Importance du suivi de l'agenda par les parents, à consulter chaque semaine et à signer.**

# La communauté éducative



- Parents
- Enfants
- Ecole : enseignant.e.s, aides à l'intégration, direction, concierges
- Educatrice, médiatrice, infirmière, soutien pédagogique-éducatif, médecin scolaire
- Équipe MPP prévention harcèlement
- Police, Préfet
- Commune

## **Un travail d'équipe**

L'éducatrice, l'infirmière en collaboration avec la direction, les enseignants, la médiatrice, le service PPLS, la médecin scolaire et la commune

Contribuent à créer un environnement favorable au bien-être et à la réussite scolaire

Favorisent la qualité du climat scolaire et les dynamiques de classe positives

Participent au développement d'activités et de projets de prévention de la santé

# **Infirmière en milieu scolaire - Erika Beaurin**

Quel est son rôle?

Promouvoir la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents

- ❖ Rencontre avec les parents, les enfants et les partenaires du réseau pour évaluer les besoins
  
- ❖ Proposition de soins et d'interventions de manière individualisée

# **Educatrice en milieu scolaire – Laure Hirschi**

Quel est son rôle?

Soutenir les élèves dans leurs difficultés au quotidien dans l'environnement scolaire

Soutenir les parents dans rôle lorsque des difficultés sociales impactent la vie scolaire des élèves

- ❖ Accompagnement de l'élève ou de la famille
- ❖ Encouragement du lien entre l'école et la famille

# Encadrement socio-éducatif

## Elèves en difficultés, les partenaires:



- PPLS
- DGEJ
- Histoire de parents 0848 044 444
- MATAS
- Pro Juventute 058 261 61 61  
<https://www.projuventute.ch/fr/conseils-aux-parents>

# Partenaires POLICE et CRPS

Sites Web:

<https://sois-prudent.ch>

[https://votrepolice.ch/app/uploads/Flyer\\_vehicule\\_electrique\\_police\\_coordonnee\\_impression.pdf](https://votrepolice.ch/app/uploads/Flyer_vehicule_electrique_police_coordonnee_impression.pdf)

# Equipe santé : flyer recommandations

# RECOMMANDATIONS SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

# ALIMENTATION RÉCRÉATION

UNE RÉCRÉATION AVEC PEU DE SUCRE ET DES ALIMENTS BRUTS EST MEILLEURE POUR LA SANTÉ DES ENFANTS, CAR ELLE FAVORISE UNE ÉNERGIE STABLE, ÉVITE LES PICS DE GLYCEMIE, ET FOURNIT DES NUTRIMENTS ESSENTIELS POUR LEUR CROISSANCE. CES CHOIX ALIMENTAIRES AIDENT ÉGALEMENT À RESTER CONCENTRÉ TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE, SOUTENANT AINSI LEURS APPRENTISSAGES EN CLASSE.

**Goûters non recommandés X**

- Cola: 3.3 dl
- Boisson sucrée: 3.3 dl
- Barres énergétiques: 2 dl
- Boisson gazeuse: 2.5 dl
- Sandwich: 100 g
- Beurre: 15 g
- Chips: 42 g
- Barres de céréales: 100 g

= 1 morceau de sucre (3.7g)  
= 1 cuillère à café à sucre (8g)

**Goûters recommandés ✓**

- Fruits: raisins, cerises, pomme, poire, fraises, citron, kiwi, orange, pomme verte, abricot, poire, poivron rouge, carotte, concombre, tomate, menthe, basilic.
- Produits laitiers: yaourt, fromage, lait.
- Autres: noix, pain, pain d'épice, biscuits, fruits séchés.

Scannez-moi pour plus d'infos et d'idées de collations saines!

EP Académie-EST

# Equipe santé : flyer recommandations

## TEMPS DE SOMMEIL RECOMMANDÉ

LE SOMMEIL EST ESSENTIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT COGNITIF, PHYSIQUE ET ÉMOTIONNEL DES ENFANTS.

VOICI LES RECOMMANDATIONS DE TEMPS DE SOMMEIL PAR TRANCHE D'ÂGE :

- 3 à 5 ANS : 10-13 HEURES PAR NUIT
- 6 à 12 ANS : 9-12 HEURES PAR NUIT
- 12 à 18 ANS : 8-10 HEURES PAR NUIT

NOUS VOUS ENCOURAGEONS À INSTAURER UNE ROUTINE DE COUCHER RÉGULIÈRE. IL EST PLUS FACILE DE SE COUCHER ET DE SE LEVER TOUS LES JOURS À LA MÊME HEURE ET DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU SOMMEIL, SANS DISTRACTION COMME LES ÉCRANS OU LES JEUX ÉLECTRONIQUES AVANT DE DORMIR.

### HEURE DE COUCHER

HEURE DE LEVÉR 7H00	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS	11 ANS	12 ANS
	19H30	20H00	20H45	20H30	20H45	21H15	21H45	21H45

## TEMPS D'ÉCRAN

Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des heures de déconnexion, le soir et le matin.

Définissez des lieux sans écrans, par exemple la table à manger et la chambre à coucher (de 0 à 16 ans).

La nuit, nous coupions le WIFI et nous éteignons les mobiles.

- De 4-9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par une personne adulte.
- de 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec une personne adulte à proximité.
- dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans, l'adulte et l'enfant en profitent !

Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner l'enfant.

# Equipe santé : flyer recommandations

**ACTIVITé PHYSIQUE QUOTIDIENNE**



BOUGER C'EST LA CLé POUR GRANDIR EN FORME  
CELA RENFORCE LE CORPS ET L'ESPRIT, AMÉLIORE LA CONCENTRATION EN CLASSE, AIDE À MIEUX DORMIR LA NUIT.

POUR LES PLUS PETITS (3 à 5 ANS)

- 3 HEURES D'ACTIVITé PAR JOUR !
- SAUTEZ, COURZEZ, DANSEZ – TOUT COMPTe !



POUR LES ENFANTS (6 à 12 ANS)

- AU MOINS 1 HEURE DE SPORT CHAQUE JOUR !
- COURSE, VÉLO, FOOT, NATATION – CHOISISSEZ CE QU'ils AIMENT !



EP Région Est

ON PEUT VOIR CI-DESSOUS QUE L'ÂGE LÉGAL POUR TOUTES CES APPLICATIONS EST DE 13 ANS

13+



SNAPCHAT



WHATSAPP



REDDIT



YOUTUBE



FACEBOOK



TIKTOK



BE REAL



X



INSTAGRAM



TWITCH

EP RENENS-EST

## Nos groupes et leurs actions

- Outdoor Education : on étudie les mêmes objectifs en extérieur
- Délégués : des idées et des activités qui plaisent aux élèves
- Durabilité : concours énergie, «coup de balai», ...
- Équipe santé : récrés saines, semaines ou actions spéciales
- Le Chœur des 7-8P : des concerts, promotions

Lutte contre  
violence et  
harcèlement

Bien-vivre  
ensemble

Respect de  
la diversité

Conseil des  
élèves

# Au programme cette année

- **Semaine spéciale sur le thème des diversités culturelles**
- Qu'est-ce que le racisme ?
- Une école laïque ouverte à l'accueil de tous
- **Marche d'établissement**
- **Tournois, joutes et après-midi sportifs**
- **Cross**
- **1020 RUN 27 septembre 2025**
- **Décloisonnement : avant les vacances de décembre avec un rallye**
- **Les récréations** : alimentation, occupation du temps
- **Les promotions et le bal des 8P** (uniquement les élèves); rituel de passage en 9S

# Sorties scolaires et camps



## Activités hors bâtiments

- Gratuité de l'école: aucune participation demandée aux parents, offert aux élèves par la Commune de Renens
- Sorties culturelles, pédagogiques et sportives
- Courses d'école
- Spectacles

# JOM

## Journée osez tous les métiers

Trouver un lieu de stage d'une journée

ou

S'inscrire à un atelier

Condition : ne peut pas être élève dans une classe de  
Renens

# Notre école

Etablissement primaire  
**Renens-Est**

Direction Vie scolaire Bâtiments Services Parascolaire Autorités

Mise en congé des élèves Conférences parents 2025-2026 – dates et présentations à télécharger Brochure d'établissement

# Site de l'établissement

## [www.e-renensest.ch](http://www.e-renensest.ch)

- Informations sur la vie de l'établissement
- Communications de la direction à tous les parents
- Documents utiles
- Demandes de congé

# EP Renens-Est, c'est...

- 856 élèves de 1P à 8P
- 46 classes
- 111 enseignant.e.s dont 10 AI et 11 enseignant.e.s spécialisé.e.s
- 2 secrétaires et 1 apprenti
- Conseil de direction :
- 1 Directrice
- 4 doyennes et 1 doyen

# Bâtiments scolaires

Roseau	
8P	5 cl.
7P	6 cl.
6P	2 cl
5P	2 cl.
RESS 3-6	1 gr

Nénuphar	
5P	1 cl.
4P	2 cl.
3P	2 cl.
1-2P	3 cl.
ACC	1 cl.

24-Janvier	
Secrétariat Direction	
6P	2 cl.
5P	2 cl.
4P	1 cl.
3-4 P	1 cl.
3P	1 cl.
RESS 3-6	1 gr.

Florissant	
6P	1 cl.
5P	1 cl.
4P	2 cl
3P	2 cl.
1-2P	4 cl.
CRPS	1 cl.

Mont-de-By	
3-4P	1 cl.
1-2P	1 cl.

Croisée	
1-2P	2 cl.

# Fonctionnement



# Aide aux apprentissages

- ❖ Soutien par une équipe d'enseignants (français-maths)
- ❖ Aménagements en classe
- ❖ CIA, Appuis (fr, maths, apprendre à apprendre, études libres)
- ❖ Club de lecture -> à midi
- ❖ Programme personnalisé: modification des objectifs / exemptions
- ❖ Co-enseignement avec des enseignants spécialisés

# Parents informés

Quoi?	Quand?	Comment?
<b>Diverses infos : devoirs, résultats, attitude, ...</b>	Chaque semaine	Agenda
<b>Point de situation</b>	Janvier et juin	Document spécifique transmis via l'agenda
<b>Bilan de fin d'année</b>	Juin	Livret scolaire
<b>Fonctionnement de la classe</b>	Jusqu'en octobre	Réunion de parents
<b>Whatsapp et autres</b>	Respect des heures décentes	Selon les modalités de fonctionnement de l'ens.

# Devoirs à domicile

Importance de faire ses devoirs

**Buts :**

- Entraînement
- Autonomie
- Lien entre la famille et l'école
  
- Repris par les enseignants

## Promotion de la 8<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>

- 12 pts groupe restreint Français, Maths, Allemand
- 40 pts et plus pour le groupe principal : toutes les branches confondues
- Cas limite : max 1 pt par groupe
- Les résultats des ECR comptent à hauteur de 30% dans la moyenne de l'année

# ECR 8P

## But :

- Harmoniser les exigences dans le domaine de l'orientation afin de répondre au principe d'égalité de traitement entre les élèves dans le canton
- La note d'ECR compte 30% dans la moyenne annuelle
- DATES:

8P	ma. 28 avril 2026 français <b>le matin</b>	ma. 19 mai 2026 rattrapage fra. <b>début d'après-midi</b>
	me. 29 avril 2026 mathématiques <b>le matin</b>	me. 20 mai 2026 rattrapage math <b>début d'après-midi</b>
	je. 30 avril 2026 allemand <b>le matin</b>	je. 21 mai 2026 rattrapage all. <b>début d'après-midi</b>

# Orientation en VG (voie générale)

- En français, mathématiques et allemand:
  - ❖ Niveau 1 : 4 ou moins
  - ❖ Niveau 2 : 4,5 et plus

# Orientation en VP (voie prégymnasiale)

- En français, mathématiques et allemand:
- 15 points dans le groupe restreint soit une moyenne de 5
- Toutes les branches :
- 46.5 points dans le groupe principal
  
- Aucun cas limite

# OS / OCOM

- VP : Options spécifiques OS
  - VG : Options de compétences orientées métiers -> VG OCOM
- 
- Si l'élève a les points pour VG 222, possibilité de choisir 1 OS
  - -> objectif de passer en VP au premier semestre
  - **Dès réception des informations du secondaire :**
  - Prendre le temps de parler avec son enfant
  - Rendre les inscriptions dans les délais

# Absences congés et maladie



# Absences / Congés

- Toute absence est annoncée le matin-même par téléphone au 021 557 11 63 (répondeur)
- Les absences prévisibles sont annoncées à l'enseignant ou au secrétariat.
- Certificat médical : après 5 jours
- Les demandes de congé sont adressées à la Direction qui évaluera le bien-fondé de la demande.
- Départ ou retour de vacances sans autorisation -> dénonciation préfecture

## Arrivées tardives

- RAPPEL: les élèves doivent entrer dans le bâtiment à la première sonnerie
- Les arrivées tardives sont répertoriées et peuvent donner lieu à des sanctions et/ou une dénonciation

## Un congé joker, pourquoi?

- Renforcement du partenariat école-famille
- Annonce facilitée et simplification administrative pour certaines courtes absences

# Modalités du congé joker

- **Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire**
- Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe *via* le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication
- Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent. **Annonce au moins 2 jours à l'avance**
- **2 demi-journées cumulables au maximum**
  - Pas un jour complet avant ET un jour complet après les vacances, week-ends ou jours fériés  
(cela équivaudrait à 4 demi-journées cumulées)

## Toujours possible, sauf...

- Le premier jour d'école de l'année scolaire
- Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école

## Rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

# Liens utiles

- Formulaire de justification d'absence ou de demande de congé incluant la notion de congé joker  
[www.vd.ch/scolarite > Absences, congés et vacances scolaires > Justification d'absence - demande de congé : formulaire et bases légales](http://www.vd.ch/scolarite > Absences, congés et vacances scolaires > Justification d'absence - demande de congé : formulaire et bases légales)  
lien direct : [vd.ch/page/2020640](http://vd.ch/page/2020640)
- Section « Congé joker » sur le site de l'État de Vaud  
Congé joker - document explicatif aux parents (version en français)  
[www.vd.ch/scolarite > Absences, congés et vacances scolaires > Congé joker](http://www.vd.ch/scolarite > Absences, congés et vacances scolaires > Congé joker)  
lien direct : [vd.ch/page/2020640](http://vd.ch/page/2020640)
- Congé joker - document explicatif aux parents (versions traduites)  
[www.vd.ch/scolarite > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents](http://www.vd.ch/scolarite > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents)  
lien direct : [vd.ch/page/2020641](http://vd.ch/page/2020641)

# Responsabilité de la surveillance des enfants



Pendant le temps scolaire . et dans le périmètre scolaire (périodes prévues à leur horaire, récréations, pauses et déplacements entre les cours inclus). Il comprend aussi les cinq minutes avant l'heure du début des cours du matin et de l'après-midi



En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi.



La commune organise des transports scolaires lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient.

# Les enseignant.e.s de vos enfants

M. Thomas Panet,	salle 202
Mme Tania Morim Vinagre,	
Mme Kosovare Berisha,	salle 204
Mme Larissa Schmid,	salle 205
Mme Céline Pasche,	salle 206
Mme Sofia Correia,	salle 106